



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 6 février 2026

Le jeudi 12 février 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, 14, rue Fortuné-Charlot en séance publique, à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 27

VOTANTS : 34

Étaient présents :

Miloud GOUAL, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Thibault PETIT, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Uriell MARQUEZ, Manuela MELO, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Brigitte CERVETTI, Toufik LAADJAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Christine DENIS donne procuration à Nassira BENOUARI,
Bastien REDDING donne procuration à Casimir PIERROT,
Atika LHOUM donne procuration à Manuela MELO,
Laurent LE LEUXHE donne procuration à Miloud GOUAL,
Ruffin KAPELA donne procuration à Régis PEDANOU,
Sébastien CÉLERIN donne procuration à Monique LAMOUREUX,
Maria GUIDEC donne procuration à Jacqueline HUCHIN.

Absente :

Jeanne DOCTEUR

Secrétaire :

Thibault PETIT

Objet : Quartier de la gare de Montigny-lès-Cormeilles : Dénomination du parc sis rues Simone-Veil et Victor-Schoelcher

La Zone d'Aménagement Concerté de la Gare de Montigny-lès-Cormeilles a entamé sa troisième et dernière phase de transformation du quartier. À cet effet, un parc urbain de 1 845 m² a été aménagé à l'angle des rues Simone-Veil et Victor-Schoelcher, à proximité de l'école Yves-Coppens et du gymnase Lilian Thuram. Les travaux ont eu lieu au cours du 2^{ème} semestre 2025 et le parc a été inauguré le vendredi 12 décembre 2025.

Cet aménagement paysager constitue un îlot de fraîcheur pour le quartier.

Aussi, compte tenu de l'engagement des personnalités prêtant leur nom aux espaces publics du quartier et notamment de la proximité avec la rue Simone-Veil, il est proposé aux membres du Conseil municipal de dénommer ce parc « Parc Gisèle-Halimi ».

Il faut rappeler que Gisèle-Halimi (1927–2020) était une avocate engagée et une figure majeure du féminisme et des droits humains en France, connue pour ses combats juridiques et politiques.

D'origine Tunisienne, elle grandit dans une famille juive modeste et s'installa en France en 1946 pour étudier le droit. Elle s'engagea très tôt contre la torture, la peine de mort et le racisme, particulièrement en défendant des militants indépendantistes algériens dans les années 1950–1960. Elle défendit des causes emblématiques, comme le procès de Bobigny en 1972, où elle obtint l'acquittement d'une mineure accusée d'avortement, marquant un tournant dans la lutte pour la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Cela termine de marquer son engagement puisqu'elle cofonda en 1971 l'association Choisir la cause des femmes, qui milita pour la dépénalisation de l'avortement et l'égalité des droits.

Son combat continue contribua à l'adoption de la loi Veil en 1975, légalisant l'interruption volontaire de grossesse en France.

Élue députée en 1981, elle siégea à l'Assemblée nationale et défendit des lois pour l'égalité femmes-hommes. Autrice prolifique, elle écrivit plusieurs livres, dont *La Cause des femmes* (1973) et *Une femme en colère* (2020), pour partager ses idées et son parcours.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération n°12.102 du Conseil municipal en date du 27 septembre 2012 portant approbation du dossier de création de la ZAC sise aux abords de la Gare et de l'avenue de la Libération,

Vu la délibération n°18.033 du Conseil municipal en date du 22 mars 2018 relative à la dénomination des rues du quartier de la gare,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, places publiques, bâtiments publics et voies privées ouvertes à la circulation,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies et espaces publics,

Considérant le développement actuel de la dernière phase de la ZAC de la Gare,

Considérant que dans ce cadre, un parc urbain de 1 845 m² a été aménagé à l'angle des rues Simone-Veil et Victor-Schoelcher, à proximité de l'école Yves-Coppens et du gymnase Lilian Thuram,

Considérant la volonté de la Commune de profiter de ce nommage pour rendre hommage à une femme s'étant illustrée dans son domaine, afin de lutter contre toute forme de violence symbolique participant à invisibiliser la participation des femmes dans la vie publique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : De valider et d'adopter la dénomination du parc situé à l'angle de la rue Simone-Veil et de la rue Victor-Schoelcher, dans le périmètre de la ZAC de la Gare de Montigny-lès-Cormeilles : « Parc Gisèle-Halimi ».

Article 2 : De préciser que les plaques de dénomination du lieu ont été apposées par l'aménageur Citallios.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet de la ville le : 13 février 2026